







2023

DEMANDE de SUBVENTION



-  **3. INFORMATIONS**
-  **6. VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION**
 - Le parcours de votre demande de subvention en 4 étapes
 - 1^{ère} demande de subvention ou renouvellement
-  **12. ÉLÉMENTS FINANCIERS 2021 ET 2022 (RÉALISÉ)**
-  **13. ÉLÉMENTS FINANCIERS PRÉVISIONNELS POUR 2023**
-  **14. BUDGET DE L'ASSOCIATION 2021 (BILAN)**
-  **15. ANNEXE DESTINÉE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - SAISON 2022/2023**

NOTICE D'INFORMATION GÉNÉRALE

La Ville de Maubeuge peut apporter un concours financier à une association lorsque son activité présente un intérêt communal. L'attribution d'une subvention n'est jamais automatique. L'octroi de la subvention est acté par délibération du Conseil Municipal.

Pour toute subvention, une convention liera la Ville avec l'association au sein de laquelle seront décrit le projet de l'association et fixés les engagements réciproques de la Ville et de l'association, notamment les règles de contrôle.

En conséquence, le démarrage du projet pour lequel la subvention est demandée avant que le Conseil Municipal n'ait délibéré se fait aux risques et périls du demandeur. En cas de refus de la subvention, la Ville de Maubeuge ne peut en aucun cas être tenue responsable des pertes financières liées au projet.

**« ATTENTION
TOUT DOSSIER INCOMPLET
NE SERA PAS TRAITÉ »**

**La demande doit impérativement être faite
par le représentant légal de l'association.**

Rappel : date butoir le 11 septembre 2022

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas traité.

En cas de 1^{re} demande ou modification en cours d'année :

- Statuts à jour
- Récépissé de déclaration en Préfecture
- Publication au Journal Officiel
- N° de Siret, contacter :

1. L'URSSAF (à laquelle sont versées les cotisations) si votre association est employeuse de personnel salarié.

2. Le Greffe du Tribunal de Commerce de Valenciennes si votre association n'est pas employeuse mais exerce des activités qui entraînent le paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés.

3. Votre association n'est pas dans les deux cas précédents et souhaite recevoir des subventions ou des paiements en provenance de l'État ou des collectivités territoriales :

Inscription uniquement en ligne :

lecompteasso.associations.gouv.fr

en joignant copie des statuts et copie de l'extrait paru au Journal Officiel.

La Maison Des Associations vous accompagne pour la création du compte Asso :

prendre rendez-vous par mail : associations@ville-maubeuge.fr

Dans tous les autres cas :

- Dernier rapport d'activité
- Procès verbal de la dernière Assemblée Générale
- Grille tarifaire
- Pour les associations dont la somme des subventions publiques est inférieure à 153 000 € : compte de résultats et bilan (actif/passif) certifié conforme et signé par le Président
- Pour les associations dont la somme des subventions publiques est supérieure à 153 000 €: rapport du commissaire aux comptes
- Budget prévisionnel 2023 équilibré dépenses/recettes en indiquant les identités et participations des autres financeurs
- Liste des membres du Conseil d'Administration
- RIB au nom de l'Association

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2023

À RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 11 SEPTEMBRE 2022

Je soussigné(e) Monsieur/Madame , Président(e) de l'association , sollicite pour l'année 2023 une subvention de € auprès de la Ville de Maubeuge.

J'ai pris connaissance que si la Ville de Maubeuge attribue une subvention à l'association que je préside, je m'engage à ne dépenser aucun frais non conforme à la bonne gestion des deniers publics.

Je certifie l'exactitude des informations administratives et la conformité des données financières produites.

« Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de Maubeuge pour votre demande de subvention. Les informations sont conservées pendant 1 an et sont destinées au service Vie Associative. Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et d'effacement en contactant le délégué à la Protection des Données : DPO Mairie de Maubeuge, Place du Docteur Forest, 59600 MAUBEUGE, dpo@ville-maubeuge.fr.

- Oui, j'ai lu et j'accepte l'utilisation de mes données pour le traitement de ma demande.
- Non, je refuse l'utilisation de mes données. Aucune information ne sera enregistrée et ma demande ne sera pas traitée.

Fait à MAUBEUGE le

Signature :

Besoin d'aide pour remplir le formulaire ?

Contactez le service vie associative

- Par mail :
associations@ville-maubeuge.fr

- Tél. 03 27 68 61 41

Pour le dépôt de la demande :

- Par mail :

associations@ville-maubeuge.fr (Au format pdf si possible)

- ou déposer à la Maison des associations, 13 rue du Progrès

- ou par courrier à l'adresse suivante :

Maison des associations

13 rue du Progrès

59600 MAUBEUGE

LE PARCOURS DE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION EN 4 ÉTAPES

1

Dépôt de la demande de subvention par l'association

Il appartient à l'association de déposer dans les délais prévus, une demande via le présent dossier dûment complété à retourner soit par mail soit par courrier (*coordonnées précisées en page 5*).

2

Enregistrement et instruction de la demande de subvention

La Ville accuse réception de toute demande de subvention et contrôle la recevabilité des dossiers. La demande est instruite par les services de la ville.

3

Décision

La décision revient au Conseil Municipal. Pour toute subvention, une convention sera conclue entre la Ville et l'Association, prévoyant l'objet, les modalités de l'aide et les dispositions d'évaluation et de contrôle de l'utilisation du soutien apporté.

4

Versement de la subvention

La Ville procède à la vérification de toutes les composantes du dossier : formulaire, pièces à joindre impérativement, convention, justificatifs,... Enfin, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), par l'intermédiaire du Trésorier, effectue un contrôle des pièces transmises avant le versement effectif des aides financières.

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :
(conformément aux statuts en vigueur)

Date et numéro d'enregistrement de la déclaration en préfecture :

Date de la publication au Journal Officiel :

N° SIRET :

Adresse du siège social :

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse du siège social) :

Personne à contacter (Précisez la qualité) :

Nom : Prénom :

Tél. fixe : Portable :

E-mail :

Votre demande de subvention

Composition du bureau et du conseil d'administration

Président(e)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

Trésorier(e)

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

Secrétaire :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

Composition de l'association

Nombre d'adhérents : dont Maubeugeois.

Pour les associations à caractère social, nombre de bénéficiaires : dont Maubeugeois.

Existe-t-il une cotisation ? oui non

Si oui, indiquer le montant : €

- part fédérale : €

- club : €

Pratiquez-vous des tarifs différents en fonction des âges (catégories),

Maubeugeois/Non Maubeugeois :

oui non

Personnel employé :

(complétez le tableau ci-dessous)

	Nombre de salariés en CDD	Nombre de salariés en CDI	Nombre de salariés en contrats aidés	Services civiques
Temps plein				
Temps partiel				

Association du territoire, percevez-vous une subvention de la part de la CAMVS ?

oui non

Si oui, indiquer le montant perçu en 2022 : €

Votre demande de subvention

Prestation de la part de la ville en 2022 (avantages en nature)

Merci de préciser ci-dessous les éléments fournis par la ville (ou de joindre le détail transmis).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VOS ACTIVITÉS

Votre association a-t-elle participé à une ou plusieurs animations organisées par la Ville ?

DATE	MANIFESTATION

CHARGES (dépenses)			PRODUITS (recettes)		
	2021 (année complète)	2022 (du 01/01 au 30/06)		2021 (année complète)	2022 (du 01/01 au 30/06)
60 - ACHATS Prestations de services - Achats en matière de fournitures - Autres fournitures			70 - VENTES DE BIENS ET SERVICES Vente de produits finis et de marchandises Prestations de services		
61 - SERVICES EXTERIEURS Locations - Entretien et réparations - Assurances Documentation			74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION Union Européenne		
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, Publication - Déplacements, missions Services bancaires, autres			État (précisez le(s) ministère(s) contributeurs) : - -		
63 - IMPÔTS ET TAXES Impôts et taxes sur les rémunérations Autres impôts et taxes			Région		
64 - CHARGES DE PERSONNEL Rémunérations des personnels - Charges sociales Autres charges de personnel			Département		
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			Intercommunalité		
66 - CHARGES FINANCIÈRES			Organismes sociaux (détailler) : - -		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			Autres communes : -		
68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS			Ville de MAUBEUGE - Droit commun - Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Contrat Ville - Dispositif de Réussite Éducative (DRE) - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)		
CHARGES INDIRECTES Charges fixes de fonctionnement Frais financiers - Autres			Aides privées		
86 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE dont cotisations, dons manuels ou legs		
Personnel			76 - PRODUITS FINANCIERS		
Matériel			78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Local			86 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
			Personnel		
			Matériel		
			Local		
TOTAL DES CHARGES			TOTAL DES PRODUITS		

Nom de l'association :

DEMANDE
SUBVENTION
2023

Éléments financiers 2021 et 2022 (réalisés)

Certifié conforme le : .../.../.....
Présenté en AG le : .../.../.....
Signature du président

CHARGES (dépenses)		PRODUITS (recettes)	
	2023 (année complète)		2023 (année complète)
60 - ACHATS Prestations de services - Achats en matière de fournitures Autres fournitures		70 - VENTES DE BIENS ET SERVICES Vente de produits finis et de marchandises Prestations de services	
61 - SERVICES EXTÉRIEURS Locations - Entretien et réparations Assurances - Documentation		74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION Union Européenne	
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, Publication - Déplacements, missions Services bancaires, autres		Etat (précisez le(s) ministère(s) contributeurs) : - -	
63 - IMPÔTS ET TAXES Impôts et taxes sur les rémunérations - Autres impôts et taxes		Région	
64 - CHARGES DE PERSONNEL Rémunérations des personnels - Charges sociales Autres charges de personnel		Département	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		Intercommunalité	
66 - CHARGES FINANCIÈRES		Organismes sociaux (détailler) : - -	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		Autres communes : -	
68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS		Ville de MAUBEUGE - Droit commun - Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Contrat Ville - Dispositif de Réussite Éducative (DRE) - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	
CHARGES INDIRECTES Charges fixes de fonctionnement - Frais financiers - Autres		Aides privées	
86 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE dont cotisations, dons manuels ou legs	
Personnel		76 - PRODUITS FINANCIERS	
Matériel		78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	
Local		86 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
		Personnel	
		Matériel	
		Local	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Budget de l'association 2021 (Bilan)

Les informations ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées par l'association :

Date de début de l'exercice :

Date de fin de l'exercice :

L'exercice comptable, période sur laquelle sont établis les comptes, dure douze mois.

Montant des disponibilités à la fin de l'exercice :

Les disponibilités concernent à la fois la trésorerie à la fin de l'exercice mais aussi le cas échéant les fonds placés sur des comptes d'épargne et autres types de placements réalisés au nom de l'association.

Montant des créances à la fin de l'exercice :

Le montant des créances s'établit en additionnant les factures établies par l'association pour des prestations se rattachant à l'exercice mais non recouvertes, les cotisations et les subventions rattachées à l'exercice que l'association va recevoir de façon certaine.

Montant des dettes à la fin de l'exercice :

Le montant des dettes s'établit en additionnant les emprunts (bancaires et autres) non encore remboursés, les factures occasionnées par l'activité de l'association lors de l'exercice non encore acquittées ou encaissées, les dettes sociales et fiscales.

Site Internet :

Public accueilli - Enfants à partir de : ans : - Adultes :
- Personnes en situation de handicap :

Nombre total de licenciés :

Masculins Moins de 18 ans Féminins
Féminins Moins de 18 ans Masculins

- Maubeugeois
- Faubourg de Mons
 - Pont-Allant
 - Centre-ville
 - Faubourg Saint-Lazarre
 - Faubourg Saint-Quentin.....
 - Montplaisir
- Douzies
 - Sous-le-Bois
 - Épinette
 - Provinces Françaises
 - Les Présidents
 - Les Écrivains
- Non Maubeugeois

N° agrément Jeunesse et Sport :

Coordonnées de la personne pouvant renseigner le public

(prix licences, horaires, lieux d'entraînement,...)

M. ou M^{me}
Téléphone Mail

Avez-vous fait une demande de subvention au CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) au titre de l'année 2022 ?

- oui. Montant perçu..... non

Niveau de compétitions/ résultats sportifs :

- Jeunes (moins de 18 ans)

- Département
- Région
- Inter-Région
- National
- International

- Seniors

- Département
- Région
- Inter-Région
- National
- International

Des sportifs de votre association sont-ils inscrits en pôle Espoir, pôle France ou sur les listes ministérielles de haut-niveau ?

- oui non

Si oui, indiquer leurs noms, prénoms, catégorie et discipline :

.....
.....
.....
.....

Plus d'infos sur
ville-maubeuge.fr



AVEC VOUS POUR MAUBEUGE

